

# **XXXème congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE du Maine et Loire**

## **Résolution**

Le XXXème Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire, réuni à Saint Georges sur Loire le Jeudi 14 Juin 2012, réaffirme plus que jamais son attachement aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906 et tout particulièrement à l'indépendance syndicale.

Base de l'action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'exprime à l'égard des gouvernements, partis, O.N.G., églises, sectes et patronat.

Dans le contexte actuel d'élections politiques en rejetant toute neutralité ou indifférence, le congrès confirme que cette indépendance de jugement et de comportement s'exprime notamment par aucune consigne de vote pour les élections législatives comme cela est le cas pour toute élection à caractère politique.

Alors que la crise sans précédent, du système capitaliste, se développe en France comme partout en Europe et d'autres régions du monde, le congrès condamne les plans d'austérité imposés par la Troïka (Union Européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International), servilement appliqués par les gouvernements et qui aggravent la situation des salariés (actifs, retraités, chômeurs). Le congrès affirme sa solidarité envers tous les salariés qui combattent les plans d'austérité.

Face à la généralisation de ces mesures mises en œuvre au nom de la « règle d'or » d'équilibre des finances publiques, et dont la constitutionnalisation est à l'ordre du jour, le congrès se félicite de la position adoptée par le Comité Confédéral National de notre C.G.T.-FORCE OUVRIERE et reprend à son compte, la campagne contre la ratification du Traité de Stabilité Coordination et Gouvernance (TSCG), en cas de référendum ou de réunion du Congrès, en considérant qu'il n'est ni amendable ni aménageable.

Devant cette situation de développement des mesures d'austérité visant à faire payer la facture de la crise aux travailleurs, le congrès oppose les revendications pour résister à la régression économique et sociale.

Dans ce cadre, le XXXème Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire confirme son accord avec les résolutions adoptées lors du congrès confédéral de Montpellier, qui rassemble les exigences ouvrières indispensables à la relance économique et à la défense des droits collectifs et individuels des salariés.

Face à la dégradation de la situation économique et sociale, le XXXème Congrès, met l'accent sur des mesures d'urgence pour mettre un premier coup d'arrêt à la politique d'austérité.

### **SALAIRES ET CONVENTIONS COLLECTIVES**

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, pensions et minimas sociaux est indispensable à l'évolution de la consommation des ménages, clé de la croissance économique.

Pour cela, le congrès revendique avec la confédération, auprès du gouvernement :

- le SMIC à 1 350,00 € net pour un temps plein
- l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique;
  - . avec une revalorisation de 5% pour 2010 et 2011
  - . un rappel de 200€/mois pour tous au titre des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000
- la généralisation d'un 13ème mois de salaire
- le minimum de pension au niveau du SMIC.

Le congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômés. Le congrès dénonce plus particulièrement l'offensive patronale de la santé privée non lucrative qui a dénoncé une part importante de la convention collective du secteur.

De même, face à la volonté patronale de réduire le coût du travail, le congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

## **EMPLOI**

Face à la désindustrialisation croissante, organisée sous l'égide des organismes internationaux et de l'Union Européenne, dont THOMSON Angers (TECHNICOLOR) et SOTIRA sont les derniers exemples, le congrès dénonce le dogme européen de la « concurrence libre et non faussée » et revendique une réelle politique industrielle pour stopper les délocalisations, les externalisations et le dumping fiscal et social.

Le congrès considère que l'Etat a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels, y compris par la prise de majorité du capital des entreprises.

Le congrès exige le rétablissement des dispositifs de préretraites dès 55 ans avec embauches compensatrices et également le rétablissement du dispositif ARPE (une embauche pour un départ).

S'agissant de la Fonction Publique (Etat - Territoriale - Hospitalière) et des services publics, le congrès revendique l'indispensable arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) (responsable de la suppression de plusieurs milliers de postes dans le département) ce qui signifie :

- le maintien de tous les sites et services ainsi que des emplois qui y sont liés
- le remplacement de tous les départs et la création des emplois statutaires correspondant au maintien et au bon exercice des missions
- l'attribution des moyens budgétaires permettant de satisfaire les besoins sociaux et le respect du service public et républicain
- l'abandon de la réforme des collectivités territoriales,
- l'abrogation de la loi HPST.

Le congrès rappelle son opposition à la fusion RAC/ANPE et constate que Pôle Emploi ne remplit pas les objectifs qui lui ont été à l'époque assignés

Face à l'augmentation du chômage le congrès revendique une augmentation significative des moyens de pôle emploi, notamment en effectifs.

Le congrès revendique le maintien des trois filières, orientation, indemnisation et placement.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le congrès exige le maintien d'une AFPA nationale qui depuis 60 ans forme des salariés et des demandeurs d'emplois dans le cadre d'un service républicain.

Seul le retour à la subvention d'Etat permettra à tous les salariés du pays de se former à égalité de droit en assurant et garantissant la réalisation de ses missions de service public.

## **DROIT DU TRAVAIL ET RETRAITE**

En dénonçant la dérèglementation du droit du travail impulsée par l'Union Européenne mais également complaisamment accompagnée par certaines organisations syndicales dans le cadre de la « nouvelle » représentativité syndicale, le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Face aux exigences patronales de rompre avec la « rigidité » de la réglementation sociale, le congrès s'oppose aux projets de réforme « compétitivité - emploi », véritable chantage à l'emploi.

En dénonçant le développement de la précarité de l'emploi (CDD, interim, temps partiel imposé ...), le congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé.

Par contre, le congrès condamne la « CDIsation » des emplois statutaires de la fonction publique.

Après un recul imposé à la campagne patronale dans la grande distribution à Angers pour l'ouverture des magasins le dimanche, le congrès réaffirme sa solidarité avec les militants FO du secteur et sa détermination à préserver le repos dominical des salariés.

## **SECURITE SOCIALE ET RETRAITES**

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale qui consistent notamment à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

Face aux multiples tentatives de fiscalisation (TVA, CSG ...), le congrès réaffirme sa détermination à préserver et à rétablir une Sécurité Sociale regroupant maladie, vieillesse, famille, et son financement assuré par les cotisations assises sur le salaire.

Pour cela, le congrès revendique l'abrogation des mesures déjà en place (exonérations patronales, TVA dite sociale ...) et refuse la stigmatisation des fonctionnaires et agents publics par l'instauration d'un jour de carence en cas d'arrêt de maladie. Le congrès en exige l'abrogation.

Le congrès revendique la création d'une couverture dépendance dans le cadre de la Sécurité Sociale.

S'agissant des retraites, le congrès dénonce et exige l'abrogation des contre réformes successives de démantèlement des droits et de réduction du niveau des pensions.

Le congrès s'oppose à toute réforme systémique et globale de nos régimes de retraite publics et privés qui ouvrirait la voie à un système d'individualisation, programmé pour favoriser les fonds de pension.

En ce sens, et au-delà de l'opportunité qu'il représente pour quelques dizaines de milliers de salariés, le congrès considère que le projet de décret relatif à la modification du système de « carrière longue », en confirme le caractère discriminatoire et de voie ouverte vers l'individualisation de la retraite.

Pour préserver la solidarité et les retraites par répartition, le congrès réaffirme ses revendications et notamment :

- la réduction de la durée requise pour le taux plein, *40 ans, c'est déjà trop dans l'objectif de revenir aux 37,5 ans pour tous*
- le rétablissement du droit au départ à 60 ans
- le retour aux droits statutaires supprimés par les contre-réformes dans le secteur public
- le retour au calcul des pensions sur les 10 meilleures années dans le privé.

## **DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION**

Le congrès exige l'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale. Le congrès revendique la possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Alors que les prochaines échéances interprofessionnelles (Très Petites Entreprises et Chambre d'Agriculture) concernent dans le département près de 70 000 salariés, et constituent un enjeu de la représentativité syndicale – le congrès invite ses syndicats au développement de l'organisation et tous les militants à participer à la campagne FO et à l'amplifier.

Devant l'ensemble de cette situation, le congrès considère que la préservation de l'indépendance syndicale, c'est-à-dire le refus de toute intégration corporatiste (notamment au nom de l'institutionnalisation du dialogue social) et le renforcement de notre organisation sur cette orientation constituent le point d'appui à l'ensemble de la classe ouvrière pour résister et mettre un coup d'arrêt aux plans d'austérité.

Le congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections départementales des syndicats nationaux ou régionaux, pour promouvoir les revendications, pour rassembler les salariés, afin de se préparer pour engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés.

Le congrès appelle l'ensemble des salariés du public et du privé à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT Force Ouvrière.

A Saint-Georges sur Loire, le 14 Juin 2012